

> événement

## Vallon de l'Hocmard

# Une restauration en bonne voie

Le programme de restauration et d'entretien du vallon de l'Hocmard, engagé par le syndicat mixte EDEN en collaboration avec le Conseil Général, l'Agence de l'Eau, la DIREN et les communes de La Chapelle-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre, est entré en action en septembre 2001. Si la première phase des travaux sur la boire de Nay s'est achevée fin novembre, la seconde débutera en septembre 2002.

200 m<sup>3</sup> d'atterrissements enlevés, rien qu'au niveau de la RD 69 ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La boire de Nay avait vraiment besoin d'être restaurée.

Embâcles, tourradons de laïches, troncs et branches mortes, obstruant le lit du cours d'eau ont ainsi été retirés à l'aide d'une barge de 3x3m. La première phase des travaux, débutée en septembre 2001, sur la partie aval de l'Hocmard, comprise entre le pont de la RD 69 et le hameau de la Bachellerie, s'est donc terminée, comme prévu, fin novembre 2001.

Cependant, le chantier a dû être temporairement arrêté à cause d'un bouchon végétal d'une longueur de 100 m, empêchant la barge de remonter depuis la RD 69. Un propriétaire a finalement accepté que la barge soit mise à l'eau à partir de sa parcelle... et les travaux ont pu s'achever dans les délais.

### Des travaux contrôlés

La deuxième phase des travaux de restauration, qui débutera en septembre 2002 sur la zone comprise entre la RD 69 et la confluence de l'Erdre, devrait quant à elle se terminer fin octobre. L'EDEN et l'entreprise HLB Environnement devront cette fois-ci prendre en compte de nombreux facteurs extérieurs, comme la présence d'espèces animales et floristiques protégées ou l'intervention sur des terrains privés.

En amont du pont de la RD 69, l'installation du chantier nécessitera notamment la création, par empierrement, d'une rampe d'accès pour la barge, qui empiètera sur la propriété de la Charlière... au détriment d'un tilleul de 30 cm de diamètre qui devra malheureusement être coupé.



## Qui sont-elles ?

Que sont les cyanobactéries et quels sont les risques pour l'homme ? Quelques éléments de réponse collectés par l'EDEN.

### Des algues bleues

Les cyanobactéries, appelées également «algues bleues» en raison de la couleur des traces qu'elles laissent en séchant, sont des micro-organismes qui colonisent la majorité des écosystèmes aquatiques du globe. Certaines espèces se développent particulièrement bien dans les eaux peu profondes, tièdes et calmes, et dans les secteurs pollués par les activités humaines, où elles peuvent former des agrégats vert olive à la surface de l'eau, appelés «fleurs d'eau» ou «blooms».

### Des cyanotoxines nocives

Certaines cyanobactéries produisent des toxines, appelées cyanotoxines, qui peuvent avoir des effets nocifs sur la santé humaine, notamment par la survenue de gastro-entérites, de troubles cutanés et de conjonctivites. Quelques-unes, non-répertoriées en France, peuvent également générer différents troubles neurologiques. Pour l'homme, les voies d'exposition potentielles aux cyanotoxines sont la voie orale avec les eaux de boisson et la nourriture, l'inhalation sous forme d'aérosols, la voie intraveineuse par dialyse, et le contact avec la peau et les yeux, notamment dans les eaux de loisirs.

dossier

# Cyanobactéries : l'Erdre se mob

Du 28 septembre au 16 novembre 2001, certains loisirs nautiques ont été interdits sur l'Erdre entre Nantes et les Plaines de Mazerolles. Des analyses réalisées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) ont en effet révélé la présence dans l'eau d'une quantité importante de cyanobactéries. Le point avec François Mansotte, ingénieur sanitaire.

### Les cyanobactéries constituent-elles un fait nouveau pour la DDASS ?

«De manière générale, notre rôle, en tant que service de l'État, est de surveiller le milieu environnemental lorsqu'il a un impact sur la santé humaine. Ces dernières années, nous avons ainsi commencé à nous intéresser fortement aux cyanobactéries dans le Grand Ouest, compte tenu du développement important d'algues dans les étangs et cours d'eau servant de ressources en eau potable. Puis l'an passé, nous avons élargi notre action, en réalisant des analyses dans les eaux de baignade et dans les cours d'eau où sont pratiqués des loisirs nautiques. C'est alors que nous avons constaté que dans l'Erdre nous dépassions les seuils préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé.»

### Quelle est la réglementation en vigueur ?

«La seule réglementation qui existe actuellement en France par rapport aux cyanobactéries date de 2001 et concerne l'eau potable. Pour ce qui est des activités nautiques -la baignade étant interdite depuis des années dans l'Erdre-, nous suivons les recommandations de l'OMS qui a fixé deux niveaux de risque au-delà desquels des dispositions doivent être prises comme par exemple la douche et le nettoyage du matériel, ou encore la limitation voire l'arrêt de certains usages nautiques. C'est ce qui s'est passé sur l'Erdre de septembre à novembre 2001.»

### Quelles sont aujourd'hui vos actions par rapport à l'Erdre ?

«Elles sont de deux types. D'abord, nous allons renforcer le nombre des prélèvements

## Activités nautiques restreintes en cas de présence

### ACTIVITÉS NAUTIQUES

### PRATIQUES INTERDI

#### Aviron

- La découverte et l'initiation à l'aviron en skiff

#### Voile

- la découverte et l'initiation à la voile sur dériveur instable
- toute activité sur dériveur (sauf bateaux collectifs stables)

#### Planche à voile

- la pratique de la planche à voile (à l'exception de l'entraînement des espoirs et équipes de Liges, par vent < à force 4\*)

#### Canoë-Kayak

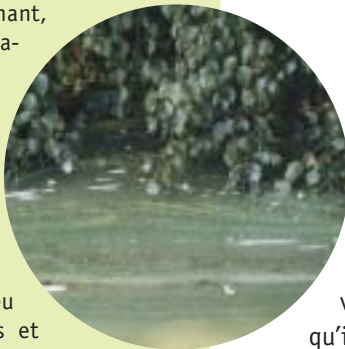
- toute pratique de découverte et d'initiation du canoë-kayak
- la pratique du freestyle
- la pratique du kayak-polo et du slalom, sauf prise en compte et aménagement de l'activité par les clubs
- l'utilisation d'embarcations de course en ligne (à l'exception de celles figurant sur les listes de haut niveau, les espoirs et équipes)
- toute activité de canoë-kayak à partir d'un vent de force 4

#### Autres embarcations (pédalos, barques...)

- l'utilisation d'embarcations instables ou entraînant un com

Les pratiquants ne doivent pas se mettre dans l'eau pour embarquer ou débarquer, s'asperger, ni se rincer. Les équipements et le matériel doivent être rincés après usage

\* Vent mesuré sur le plan d'eau (4 bft = 20 à 28 km/h)



# ilise



d'eau entre avril et novembre, période propice au développement des cyanobactéries\*. Ces prélèvements seront réalisés sur les endroits à risque, notamment là où il y a des fleurs d'eau, sur un mètre de profondeur et seront analysés directement à l'Université de Rennes. Parallèlement, et c'est une première, l'EDEN et nous, avons mis en place une surveillance en partenariat avec tous les clubs nautiques. L'enjeu est ainsi de responsabiliser l'ensemble des acteurs. Car il ne faut surtout pas considérer la présence de cyanobactéries comme une fatalité. Au contraire, il faut mobiliser les hommes et les moyens pour rechercher, agir sur les causes et restaurer les usages de l'Erdre».

*\* À l'automne 2001, la prolifération de cyanobactéries dans l'Erdre était probablement due à des conditions climatiques favorables (ensoleillement, faible pluviométrie), et à la présence de phosphore en grande quantité dans l'eau et les sédiments.*

## de cyanobactéries

TES

(Laser, Moth, Topper...)

type seil...) à partir d'un vent de force 4\*

ment des athlètes figurant sur les listes de haut niveau,

nk sur embarcation instable

ote du niveau de pratique

on de l'entraînement des athlètes

es de Ligues, en bateaux monoplaces)

\*

tact avec l'eau

fraîchir avec l'eau de l'Erdre

## Pour des activités en toute sécurité

### Des mesures pour les clubs...

Sous l'impulsion de l'EDEN, de la DDASS, et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, les clubs nautiques de l'Erdre ont mis en place des mesures générales pour permettre une pratique de leurs activités dans les meilleures conditions de sécurité :

- Information aux adhérents, établissements scolaires et autres groupes.
- Mise au mouillage d'un maximum de bateaux.
- Départs et arrivées à partir des quais et pontons.
- Sécurité renforcée et surveillance rapprochée sur l'eau.
- Tenue obligatoire d'un registre consignait les incidents survenus au cours des activités.

Des mesures particulières à chaque type d'activité nautique sont également instaurées. Celles-ci varient en fonction de la nature des embarcations, de la force du vent et du niveau de pratique des utilisateurs. En cas de doute, les responsables et éducateurs sportifs peuvent également prendre des mesures plus contraignantes concernant la restriction de pratique des activités nautiques.

### ... et pour le grand public

Le grand public, qu'il s'agisse de pratiquants individuels d'activités nautiques, de pêcheurs ou de simples promeneurs, a également accès à toute l'information concernant les conditions de navigation et les précautions à observer. Celles-ci sont consultables :

- Dans les capitaineries.
- Dans les mairies.
- Dans les bases nautiques.
- Sur des panneaux installés aux différents points d'accès à la rivière.
- À l'intérieur de dépliants diffusés gratuitement.
- Sur le site de la DDASS : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

De manière générale, des mesures d'hygiène sont préconisées pour tous ceux qui «pratiquent» l'Erdre :

- Rinçage des parties du corps régulièrement en contact avec l'eau (mains, pieds...), ainsi que du matériel.
- Prise d'une douche soignée en cas de chute à l'eau.
- Visite chez un médecin en cas de troubles de la santé de type gastro-entérites, troubles cutanés, conjonctivites.

### L'info en temps réel

En cas de présence importante de cyanobactéries dans l'Erdre, les résultats des analyses et les précautions d'usage seront mis à disposition du public en temps réel sur internet (<http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>), et diffusés auprès des mairies, des clubs nautiques et des capitaineries.



## Natura 2000

Un document unique,  
des objectifs communs

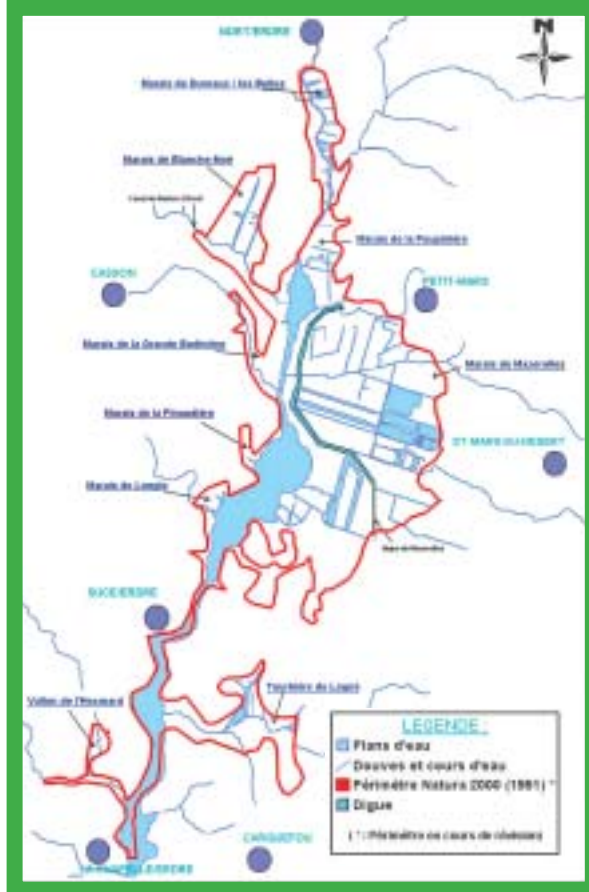
Sous la houlette de l'EDEN, le projet d'intégration du site des marais de l'Erdre au programme européen Natura 2000 est en marche. La rédaction du Document d'Objectifs est en cours de finition... et les actions se profilent à l'horizon.

**Le réseau européen** Natura 2000 deviendra réalité en 2004. L'enjeu : rassembler des sites abritant des espaces naturels sensibles, ainsi que des espèces animales et végétales rares ou menacées, pour en assurer la conservation via des actions et des financements spécifiques. En Pays de la Loire, 32 sites ont été retenus pour ce projet. Parmi eux : les marais de l'Erdre, dont la rédaction du Document d'Objectifs, étape obligatoire pour pouvoir intégrer le futur réseau, a été confiée en 1996 à l'EDEN.

Élaboré en concertation avec les acteurs locaux, ce document est un véritable plan de gestion qui fixe, pour une durée de 6 ans et sur un périmètre défini, des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, sans oublier les actions et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

### Des Fiches Actions

Achevée en avril 2001, la phase d'inventaire et de diagnostic a ainsi permis d'identifier et de cartographier les zones concernées, de recenser et d'évaluer



l'impact des activités humaines sur ce patrimoine communautaire et d'établir un état des lieux précis de la conservation des habitats naturels. De juin à novembre 2001, les objectifs et les mesures de gestion à engager sur le terrain ont ensuite été définis, rédigés, puis discutés en groupes de travail (1) composés d'élus locaux, de représentants de l'État et d'usagers. Ces mesures de gestion font aujourd'hui l'objet d'une évaluation technique et financière sous forme de Fiches Actions (ex : Programme de lutte contre les espèces invasives, Conservation et gestion des prairies humides...). Cette dernière étape, incluant une validation des

tion de gestion, Contrat Territorial d'Exploitation... et bien-sûr Contrat Natura 2000 dont l'idée force est bien de concilier les exigences écologiques d'un site exceptionnel avec les activités humaines !

(1) 5 groupes de travail ont été mis en place sous la direction de Donatien de Sesmaisons, Coordinateur Natura 2000 à l'EDEN et Ronan Dantec, Président de la commission Environnement de l'EDEN, répartis en 3 groupes thématiques (Agriculture et Environnement ; Industrie-Chasse-Pêche ; Tourisme-Loisirs-Patrimoine) et 2 groupes géographiques (Marais de Mazerolles ; Erdre et autres zones humides).

(2) Ce Comité de Pilotage est constitué des collectivités territoriales et locales, d'organismes socio-professionnels, d'associations locales et des administrations.



Fiches Action, devrait être terminée à l'automne 2002. Restera alors à rédiger le contenu final du Document d'Objectifs.

### Des sites et des hommes

Une fois ce document signé et approuvé par un Comité de Pilotage (2) présidé par le Préfet, les opérations décrites dans les Fiches Actions pourront alors être mises en œuvre localement dans le cadre d'une démarche volontariste et contractuelle : conven-